



MODIFICATION DE L'INVITATION

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary (AB) T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Commentaires:

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

Sujet :

Conception détaillée d'expositions pour le Centre de la nature et le sentier Red-Deer du parc national de Prince Albert, en Saskatchewan

N° de l'invitation :
5P420-13-5138/A

N° de modification de l'invitation : 01

Date :
21 février 2014

N° de référence de SEAG :
PW-14-00611385

L'invitation prend fin :

Á :
14h00

Le :
13 mars 2014

Fuseau horaire :
Heure Normale des Rocheuses (HNR)

Adresser toute demande de renseignements à :
Adam Krisch

N° de téléphone :
(403) 292-4560

N° de télécopieur :
(403) 292-4475

Courriel :
adam.krisch@pc.gc.ca

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Par la présente, nous accusons réception des instructions modifiées et confirmons en avoir tenu compte dans notre soumission.

Raison sociale de l'entreprise
Adresse
Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur
Titre
Signature
Date



La présente modification n° 1 vise à la date de clôture de l'invitation à soumissionner et à distribuer le compte rendu de la conférence des soumissionnaires qui a eu lieu par téléconférence le 14 février 2014 et à modifier la Demande de propositions en conséquence.

Date de clôture de l'invitation à soumissionner :

La date de clôture de l'invitation à soumissionner 5P420-13-5138/A, intitulée *Conception détaillée d'expositions pour le Centre de la nature et le sentier Red-Deer du parc national de Prince Albert, en Saskatchewan*, est reportée du 04 mars 2014 au 13 mars 2014 à 14h00 heure normale des Rocheuses (HNR).

1. Mots d'ouverture et présentations

2. Présence

3. Revue des exigences et du projet

- Le parc national de Prince-Albert aménage des expositions pour son Centre de la nature et le terrain adjacent, ainsi qu'un sentier d'environ 0,5 km menant au Centre.
- Les travaux feront intervenir la modification du concept présenté dans le document intitulé *Concept Design for the Nature Centre, the Courtyard and Red Deer Trail for Prince Albert National Park, Saskatchewan* et l'élaboration d'un dossier de conception détaillée pour les expositions.
- Dans le cadre du contrat subséquent, on prévoit également la prestation de deux services facultatifs : 1) services de recherche, de création de contenu et de rédaction et 2) services d'administration du contrat et de soutien à la conception pendant les étapes de fabrication et d'installation.

4. Questions et réponses

4.1. Question 1

Les expositions intérieures doivent-elles pouvoir résister à des températures allant de -40 ° C à 40 ° C? Cette exigence a un impact sur la conception des expositions informatisées.

Réponse

Oui, car le bâtiment n'est ni chauffé, ni climatisé. Cela dit, certains éléments plus petits pourraient être enlevés à l'automne. Nous voulons toutefois limiter le nombre d'expositions qui exigent de telles manipulations.

4.2. Question 2

Le budget de 860 000 \$ alloué pour la fabrication, l'installation, l'expédition et l'aménagement inclut-il aussi le prix des services de conception visés par la présente Demande de propositions, ou est-ce qu'il y a un budget distinct et additionnel pour les services de conception? Parcs Canada a-t-il fixé un plafond pour les coûts de ce projet?

Réponse

Le budget de 860 000 \$ n'inclut pas les services de conception exigés par la présente Demande de propositions. Il y a un budget distinct, que nous ne divulguons pas.

4.3. Question 3

Les honoraires de conception incluent-ils le développement des logiciels et des vidéos destinés aux expositions, ou est-ce que ces activités sont comprises dans le budget de fabrication de 860 000 \$?

Réponse

Les honoraires de conception devraient inclure les éléments suivants associés aux médias numériques :

- Représentations filaires du concept
- Création du contenu et rédaction du texte (aux termes de la section 5.2 *Services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction*)
- Saisies d'écran qui donnent une idée de l'objectif, de l'aspect et de la convivialité du programme et de l'expérience globale du visiteur



- Spécifications techniques du matériel informatique et des logiciels requis
- Images, vidéos, illustrations et effets spéciaux requis pour compléter le programme
- Dessins d'exécution et spécifications relativement aux travaux de menuiserie nécessaires pour l'enceinte des médias numériques

Tous les coûts de programmation feront partie du budget de fabrication.

Modification subséquente de l'Énoncé des travaux

5.5. Nouveaux médias/éléments audiovisuels de l'Annexe A – Énoncé des travaux

Supprimer

L'entrepreneur est chargé d'élaborer les graphiques et les programmes pour tous les éléments audiovisuels (ce qui comprend la localisation de toutes les bandes sonores et vidéos nécessaires). Le chargé de projet a accès à une petite collection de vidéos amateurs, qu'il mettra à la disposition de l'entrepreneur. L'entrepreneur pourrait devoir élaborer le synopsis d'exposition, le contenu et le texte définitif et effectuer des recherches pour tous les éléments audiovisuels comme il est indiqué à la section 5.2 *Services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction*.

Insérer

L'entrepreneur est chargé d'élaborer les éléments suivants de tous les médias numériques :

- Représentations filaires du concept
- Création du contenu et rédaction du texte (aux termes de la section 5.2 *Services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction*)
- Saisies d'écran qui donnent une idée de l'objectif, de l'aspect et de la convivialité du programme et de l'expérience globale du visiteur
- Spécifications techniques du matériel informatique et des logiciels requis
- Images, vidéos, illustrations et effets spéciaux requis pour compléter le programme
- Dessins d'exécution et spécifications relativement aux travaux de menuiserie nécessaires pour l'enceinte des médias numériques

Le chargé de projet aura accès à une petite collection de vidéos amateurs, qu'il mettra à la disposition de l'entrepreneur.

8.4. Dossier de conception détaillée de l'Annexe A – Énoncé des travaux

Supprimer

(g) Les fichiers graphiques définitifs pour tous les éléments des expositions et des médias numériques, y compris les illustrations, les photos, la numérisation, les programmes et toute autre production graphique;

Insérer

(g) Les fichiers graphiques définitifs pour tous les éléments des expositions et des médias numériques, y compris les illustrations, les photos, la numérisation, les programmes et toute autre production graphique (pour de plus amples précisions sur les exigences relatives aux médias numériques, veuillez consulter la section 5.5 *Nouveaux médias/éléments audiovisuels*);

4.4. Question 4

À la section 5.1. *Resource et documentation* de l'Annexe A – Énoncé des travaux de la Demande de propositions, il est question des recherches que l'entrepreneur devra effectuer. Parcs Canada a-t-il une idée approximative du volume de travail (nombre de jours) que cela représente? Ces recherches sont-elles visées par le budget de fabrication de 860 000 \$ ou par le budget de conception? Veuillez donner des exemples des types de recherches



exigées par Parcs Canada, par exemple des recherches sur la culture et l'histoire humaine, sur l'histoire naturelle, sur l'écologie, etc.

Réponse

Ces recherches font partie de la 5.2. *Services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction*. La quantité de recherches dépendra des connaissances de l'entrepreneur à propos du contenu et des thèmes de l'exposition, qui sont décrits à l'*Appendice A4 : Concept Design for the Nature Centre, the Courtyard and Red Deer Trail for Prince Albert National Park Saskatchewan*. Par exemple, pour l'exposition sur la tanière de l'ours, l'entrepreneur devra se renseigner sur les ours noirs et collaborer avec nous pour déterminer le message le plus important sur les ours à inclure dans l'exposition. L'entrepreneur devra également déterminer s'il y a de l'information particulière à propos d'une exposition qui devrait être partagée. Par exemple, quelques expositions parlent du bison. Or, plusieurs études sur le bison sont en cours dans le parc. L'entrepreneur devra prendre connaissance de ces études pour déterminer comment intégrer efficacement leur contenu dans les expositions.

La plupart des expositions sont axées sur l'histoire naturelle, mais quelques-uns portent sur la culture et l'histoire des Premières Nations et des Métis. Par ailleurs, dans la mesure du possible, nous aimerions intégrer des messages sur la culture et l'histoire dans les expositions sur la nature – par exemple, pourrait-on intégrer un message culturel dans l'exposition sur l'ours? Les recherches associées à ces expositions nécessiteront une collaboration avec le groupe consultatif du Centre de la nature et du sentier Red-Deer et, possiblement, des contacts avec d'autres personnes dans la région.

Comme on l'indique à la section 5.1 *Ressources et documentation* de la Demande de propositions, Parcs Canada remettra à l'entrepreneur un dossier de ressources à utiliser pour effectuer ces recherches et créer le contenu.

4.5. Question 5

Le prix des services facultatifs d'administration de contrat et de soutien à la conception pendant les étapes de fabrication et d'installation (section 8.5 de l'*Annexe A – Énoncé des travaux*) devrait-il être établi d'une façon distincte de la section 1. *Prix ferme* de l'*Annexe B – Base de paiement*? Selon Parcs Canada, combien de jours l'entrepreneur devra-t-il consacrer aux services facultatifs d'administration de contrat et de soutien à la conception? Si on ne connaît pas l'effort requis par les services d'administration de contrat et de soutien à la conception pendant la fabrication et l'installation, les tarifs quotidiens sont-ils suffisants?

Réponse

Le prix des services facultatifs d'administration de contrat et de soutien à la conception pendant les étapes de fabrication et d'installation ne devrait pas être établi dans l'*Annexe B – Base de paiement*. Pour le moment, il est impossible de donner une estimation du nombre de jours requis. Le prix des services facultatifs d'administration de contrat et de soutien à la conception pendant les étapes de fabrication et d'installation sera négocié dans le cadre d'une modification du contrat, mais il ne dépassera pas les tarifs quotidiens indiqués.

Modification subséquente de l'Énoncé des travaux

8.5. Services facultatifs d'administration de contrat et de soutien à la conception pendant les étapes de fabrication et d'installation de l'Annexe A – Énoncé des travaux

Supprimer

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux qui sont décrits ci-dessous :

Insérer

L'entrepreneur accorde au Canada l'option d'acquérir les biens, les services ou les deux qui sont décrits ci-dessous, dont le prix sera négocié dans le cadre d'une modification du contrat et ne dépassera pas les tarifs quotidiens



indiqués à l'Annexe B – Base de paiement.

4.6. Question 6

En ce qui concerne la section 5.2. *Services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction*, est-ce que le prix de ces services sera établi séparément du prix fixe de la proposition? Combien de jours devons-nous allouer aux services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction? Si on ne connaît pas l'effort requis par les services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction, est-ce que les tarifs quotidiens sont suffisants?

Réponse

Le prix des services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction devrait être établi en tant que prix ferme aux termes de la section 3. *Dossier de contenu facultatif de l'Annexe B – Base de paiement*. La quantité des recherches exigées par les services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction dépendra des connaissances de l'entrepreneur à propos des thèmes et du contenu des expositions. Voir la réponse ci-dessus à la question 4. Un prix ferme pour le dossier de contenu facultatif doit être présenté.

Modification subséquente de la Base de paiement

Section 3. Dossier de contenu facultatif de l'Annexe B – Base de paiement

Supprimer

En contrepartie de l'exécution des travaux prévus pour le dossier de contenu facultatif, qui comprend le synopsis d'exposition, le texte définitif, les légendes des photos et des illustrations, les scripts et le texte pour les vidéos et les autres médias numériques et tout autre contenu connexe (cela inclus aussi les recherches nécessaires pour la création des contenus ci-dessus), l'entrepreneur sera payé un prix ferme, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais et les coûts liés aux services professionnels, techniques et administratifs. Le prix ne comprend pas les frais de déplacement et de séjour, les biens et les services requis qui sont décrits à l'Annexe A – *Énoncé des travaux*, ou tout autre bien et service facultatif.

Insérer

En contrepartie de l'exécution des travaux prévus pour le dossier de contenu facultatif défini aux sections 5.2. *Services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction* et 8.2. *Dossier de contenu de l'Annexe A – Énoncé des travaux*, qui comprend le synopsis d'exposition, le texte définitif, les légendes des photos et des illustrations, les scripts et le texte pour les vidéos et les autres médias numériques et tout autre contenu connexe (cela inclus aussi les recherches nécessaires pour la création des contenus ci-dessus), l'entrepreneur sera payé un prix ferme, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais et les coûts liés aux services professionnels, techniques et administratifs. Le prix ne comprend pas les frais de déplacement et de séjour, les biens et les services requis qui sont décrits à l'Annexe A – *Énoncé des travaux*, ou tout autre bien et service facultatif.

4.7. Question 7

La portée des travaux du concepteur de l'exposition inclut-elle la conception d'une salle de toilette accessible aux hommes comme aux femmes, d'un mur de séparation et d'un escalier pour l'exposition du nid de hibou et d'autres travaux d'aménagement requis? Si les éléments ci-dessus sont visés par la portée des travaux du concepteur de l'exposition, est-ce qu'ils comprennent aussi la demande du permis de construction s'y rattachant?

Réponse

La portée des travaux du concepteur inclura tous les travaux d'aménagement/de rénovation du bâtiment liés à l'exposition, y compris dans la salle de cinéma. L'entrepreneur devra tenir compte de l'espace requis pour la salle de toilette accessible aux hommes comme aux femmes, mais il n'aura pas à la concevoir. À la page 13 de l'Appendice A4 : *Concept Design for the Nature Centre, the Courtyard and Red Deer Trail for Prince Albert National Park Saskatchewan*, on fournit un plan d'étage, qui comprend un local de rangement près de la salle de toilette. Ce local sera inclus dans la conception de la salle de toilette et exclu de la portée des travaux aux termes de la présente Demande de propositions. Puisqu'il s'agit de l'étape de la conception, l'obtention des permis de construction ne fera pas partie du présent contrat.



Modification subséquente de la Portée des travaux

À l'Annexe A – Énoncé des travaux, Section 3. Portée des travaux, point (d) Un dossier de conception détaillée doit inclure ce qui suit :

Supprimer

iv. Les exigences en matière d'aménagement et de rénovation du bâtiment qui sont liées aux expositions et aux installations proposées (y compris l'ajout d'une salle de toilette accessible aux hommes comme aux femmes et un mur de séparation et un escalier pour l'exposition sur le nid de hibou);

Insérer

iv. Les exigences en matière d'aménagement et de rénovation du bâtiment qui sont liées aux expositions (y compris la salle de cinéma et un mur de séparation et un escalier pour l'exposition sur le nid de hibou). Cela n'inclut pas la salle de toilette accessible aux hommes comme aux femmes et le local de rangement adjacent.

Modification subséquente de la Portée des travaux

À la section 4.4. Budget projeté pour les expositions de l'Annexe A – Énoncé des travaux

Supprimer

Elle inclut aussi tous les coûts associés à l'aménagement du bâtiment (y compris l'installation d'une toilette accessible aux hommes comme aux femmes et la construction d'un mur de séparation et d'un escalier pour l'exposition du nid de hibou) pour la présentation efficace de toutes les expositions et des installations pour les visiteurs dans les aires publiques du Centre de la nature, sur son terrain et le long de la portion du sentier Red-Deer visée par ce plan.

Insérer

Elle inclut aussi tous les coûts associés à l'aménagement du bâtiment pour la présentation efficace de toutes les expositions et des installations pour les visiteurs dans les aires publiques du Centre de la nature, sur son terrain et le long de la portion du sentier Red-Deer visée par ce plan.

Modification subséquente de l'Énoncé des travaux

À la section 8.3. Dossier de conception modifié de l'Annexe A – Énoncé des travaux

Supprimer

(b) De la nécessité de remanier le concept afin que le total des coûts de fabrication, d'installation, d'expédition, d'aménagement/de rénovation du bâtiment (y compris l'ajout d'une toilette accessible aux hommes comme aux femmes et d'un mur de séparation et d'un escalier pour l'exposition du nid de hibou) et de production audiovisuelle ne dépasse pas le montant indiqué dans la section 4.4 *Budget projeté des expositions*.

Insérer

(b) De la nécessité de remanier le concept afin que le total des coûts de fabrication, d'installation, d'expédition, d'aménagement/de rénovation du bâtiment et de production audiovisuelle ne dépasse pas le montant indiqué dans la section 4.4 *Budget projeté des expositions*.

Modification subséquente de l'Énoncé des travaux

À la section 8.4. Dossier de conception détaillée de l'Annexe A – Énoncé des travaux

Supprimer

(d) Les exigences en matière d'aménagement et de rénovation du bâtiment qui sont liées aux expositions et aux installations proposées (y compris l'ajout d'une salle de toilette accessible aux hommes comme aux femmes et un mur de séparation et un escalier pour l'exposition sur le nid de hibou). Cela comprend le plan d'éclairage, le revêtement de sol, les garnitures de fenêtres, les éléments de soutien techniques, etc.;

Insérer

(d) Les exigences en matière d'aménagement et de rénovation du bâtiment qui sont liées aux expositions et aux installations proposées (y compris la salle de cinéma et un mur de séparation et un escalier pour l'exposition sur le



nid de hibou). Cela comprend le plan d'éclairage, le revêtement de sol, les garnitures de fenêtres, les éléments de soutien techniques, etc.;

4.8. Question 8

S'agissant de la présentation de deux (2) copies électroniques de la soumission technique : peut-on utiliser un seul support pour les deux copies (p. ex., une seule clé USB)?

Réponse

Oui.

4.9. Question 9

Les copies électroniques peuvent-elles inclure des versions enrichies de l'information fournie sur les copies papier (p. ex., des animations sur écran tactile dans la copie électronique comparativement aux saisies d'écran du même élément dans la copie papier)?

Réponse

Oui. Les copies électroniques peuvent inclure des versions enrichies des copies papier. La copie électronique est celle que nous utiliserons aux fins de l'évaluation. Assurez-vous que les copies électroniques sont compatibles avec un PC.

4.10. Question 10

Est-ce que les documents *Nature Centre Interpretive Plan and Preliminary Concept* et *Concept Design for the Nature Centre, the Courtyard and Red Deer Trail for Prince Albert National Park, Saskatchewan* seront mis à la disposition des proposants?

Réponse

Parcs Canada fournira le document intitulé *Nature Centre Interpretive Plan and Preliminary Concept*. Le document intitulé *Concept Design for the Nature Centre, Red Deer Trail for Prince Albert National Park* est déjà fourni, à l'Appendice A4.

Modification subséquente de l'Énoncé des travaux

À la section 4.1. Documents pertinents de l'Annexe A – Énoncé des travaux

Insérer

(g) **Appendice A7** : *Nature Centre Interpretive Plan and Preliminary Concept* (pièce jointe séparée : *AppendixA7_13-5138A.pdf*)

4.11. Question 11

En ce qui concerne l'exigence de fournir des démos opérationnelles des éléments numériques interactifs : est-il absolument nécessaire d'inclure des démos opérationnelles? Peut-on fournir à leur place des saisies d'écran ou des vidéos des éléments interactifs? Nous posons cette question parce qu'un grand nombre de bornes et de présentations interactives numériques nécessitent des ordinateurs en réseau et ne peuvent pas fonctionner en dehors de leur environnement d'origine. Par ailleurs, vous voulez que ces démos fonctionnent sur des ordinateurs ayant un système d'exploitation Windows, alors que certains de nos exemples ont été créés pour d'autres systèmes (Mac/Linux).

Réponse

Non. Il n'est pas nécessaire de fournir des démos opérationnelles. Si vous utilisez des saisies d'écran ou des vidéos, assurez-vous qu'ils sont assez complets pour répondre aux critères d'évaluation énumérés dans la Demande de propositions.

4.12. Question 12

L'entrepreneur doit-il fournir des plans d'exécution prêts à l'obtention du permis pour les éléments mécaniques (plomberie), électriques et structurels (mur charpenti) du bâtiment définis dans le dossier de concept? Le cas



échéant, le client exige-t-il que l'entrepreneur fournisse la certification d'un architecte ou d'un ingénieur pour les plans en question?

Réponse

L'entrepreneur doit fournir des plans d'exécution prêts à l'obtention d'un permis pour tous les travaux d'aménagement ou de rénovation liés à l'exposition. L'entrepreneur doit fournir une certification en ingénierie et métiers spécialisés pour la totalité des plans d'éclairage, des expositions avec escalier, des galeries, des structures d'escalade et des éléments d'eau associés aux expositions. La salle de toilettes et le local de rangement adjacent ne feront pas partie du présent contrat. Les plans de la salle de toilettes seront fournis à l'entrepreneur à une date ultérieure.

4.13. Question 13

Modifications proposées au dossier de conception : Nous croyons comprendre que seule une partie des expositions du dossier de conception devra être modifiée. Dans le dossier actuel, ces plans sont dessinés à la main; cependant, nos concepteurs produisent des plans dessinés avec l'aide d'un ordinateur. Peut-on avoir deux styles de plans dans le dossier modifié, ou doit-on utiliser le même style? Dans ce dernier cas, nos concepteurs devront soit redessiner les expositions existantes à l'aide d'un logiciel, soit fournir les modifications sous forme de plans dessinés à la main.

Réponse

On peut fournir deux styles de dessins dans le dossier de conception modifié. Je présume que dans le dossier de conception détaillée, qui exige plus de détails, tous les plans et les dessins auront la même présentation.

4.14. Question 14

Travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment : La Demande de propositions précise que l'entrepreneur retenu sera chargé de la conception d'une partie des rénovations, y compris l'ajout d'une salle de toilette accessible aux hommes comme aux femmes, d'un mur de séparation et d'un escalier pour une exposition. Est-ce que d'autres travaux de rénovation du bâtiment sont prévus? On voit une salle de cinéma sur l'une des photographies fournies en annexe – est-ce que cela fait partie des travaux? Devrons-nous collaborer avec un architecte ou un entrepreneur en construction déjà affecté au projet, ou est-ce que ces travaux sont visés par le présent contrat?

Réponse

On ne prévoit aucune autre rénovation au bâtiment s'ajoutant à celles qui sont décrites dans le document conceptuel. L'*Appendice A1* montre une salle de cinéma et une salle de projection. À la page 13 du document intitulé *Concept Design for the Nature Centre, the Courtyard and the Red Deer Trail for Prince Albert National Park*, on décrit toutes les rénovations proposées au bâtiment. Sur ce plan, vous pouvez constater que la salle de cinéma illustrée dans l'*Appendice A1* a été considérablement rapetissée et que le reste de la pièce est utilisé par l'exposition sur les milieux humides. Il y a aussi un demi-mur amovible (faisant également office de sortie) qui divise la salle de cinéma et le reste de l'espace d'exposition. La salle de projection illustrée dans l'*Appendice A1* a été convertie en salle de toilette et en local de rangement. C'est un architecte de Parcs Canada qui dessinera la salle de toilette et le local de rangement, mais tous les travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment associés aux expositions font partie du présent contrat (y compris le mur de séparation, l'escalier, l'électricité et autres).

Il convient de noter que la conception de la salle de toilette et du local de rangement a été retirée de l'Énoncé des travaux.

4.15. Question 15

Contenu facultatif : Quand Parcs Canada décidera-t-il s'il sous-traite les travaux liés au contenu facultatif? Les coûts associés à l'obtention des images, des médias ou des objets qui ne peuvent être fournis par Parcs Canada doivent-ils être extraits du budget des honoraires de conception ou du budget de fabrication? Est-ce que Parcs Canada possède ou peut obtenir des spécimens naturalisés ou d'autres spécimens naturels requis pour les expositions? Nous croyons comprendre, à la lecture de l'*Appendice A6*, qu'on ne filmera aucune nouvelle image vidéo pour ce projet. Pouvez-vous le confirmer?



Réponse

Parcs Canada décidera, après l'adjudication du marché, s'il sous-traite les services facultatifs de recherche, de création de contenu et de rédaction.

Parcs Canada possède une collection de photographies assez imposante et une collection plus limitée de vidéos filmées par des amateurs. Les vidéos, les images ou les effets spéciaux supplémentaires nécessaires seront inclus dans les coûts de conception. Tous les objets physiques requis pour les expositions seront inclus dans le budget de fabrication. Par exemple, si l'entrepreneur doit fabriquer des crânes pour l'activité de jumelage des crânes, le coût de ces objets sera inclus dans le budget de fabrication.

Parcs Canada a accès à certains spécimens naturalisés et naturels qui pourraient être inclus dans les expositions. Un grand nombre de ces spécimens devront être remontés ou remis en état.

Aucune nouvelle image ne sera filmée dans le cadre de ce projet. Cela dit, Parcs Canada envisagerait d'obtenir les droits d'utilisation d'images vidéo obtenues auprès d'autres entités pour améliorer l'expérience des visiteurs de l'exposition.

4.16. Question 16

Budget de fabrication : D'après l'estimation des coûts fournie dans le dossier de conception, comparativement au budget d'exposition projeté qui est fourni dans la Demande de propositions, il faudrait retrancher environ 894 815 \$, un montant considérable. Parcs Canada a-t-il commencé à établir la priorité des expositions – celles qui doivent être conservées et celles qui devraient être éliminées –, ou est-ce que ce processus commencera au démarrage du projet?

Réponse

Parcs Canada a tenu des discussions sur les expositions qui doivent être éliminées, mais aucune décision définitive n'a été prise. Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec l'entrepreneur pour prendre ces décisions et, dans certains cas, il demandera à l'entrepreneur de proposer des solutions à plus faibles coûts. Par exemple, le dossier de conception comprend actuellement une œuvre tridimensionnelle représentant un bison et incluant des tiroirs amovibles; nous pourrions l'examiner pour voir si elle est trop volumineuse ou trop coûteuse à produire, et opter pour une représentation en deux dimensions. Parcs Canada veut consulter le concepteur pour obtenir des conseils sur la façon de réduire le budget. C'est pour cette raison qu'aucune décision définitive n'a été prise à propos des expositions à éliminer.

4.17. Question 17

Au point (c) de la section 3. *Portée du travail* de l'Annexe A – *Énoncé des travaux*, la Demande de propositions précise ce qui suit :

Le dossier de conception modifié doit inclure ce qui suit :

- i. Un dessin conceptuel indiquant toutes les **modifications proposées aux expositions et aux installations pour les visiteurs**;

Au point (d) de la section 3. *Portée du travail* de l'Annexe A – *Énoncé des travaux*, la Demande de propositions précise ce qui suit :

Un **dossier de conception détaillée** doit inclure ce qui suit :

- ii. Des illustrations ou un rendu tridimensionnel de chaque exposition;

Quelle est la différence entre un dessin de conception et les illustrations du dossier de conception?

Réponse

D'autres détails seront ajoutés aux dessins à mesure que les expositions sont créées. Parcs Canada exigera également des dessins d'exécution qui peuvent être envoyés aux fins de fabrication.

4.18. Question 18

Au point (d) de la section 3. *Portée des travaux* de l'Annexe A – *Énoncé des travaux*, la Demande de propositions



précise ce qui suit :

Un **dossier de conception détaillée** doit inclure ce qui suit :

vi. Un devis estimatif de classe A pour la fabrication et l'installation des expositions et des installations conçues, y compris l'aménagement et la rénovation du bâtiment; (On fait référence aux modifications apportées au dossier de conception.)

Au point (c) de la section 3. *Portée des travaux* de l'Annexe A – *Énoncé des travaux*, la Demande de propositions précise ce qui suit :

Le dossier de conception modifié doit inclure ce qui suit :

vii. Un devis estimatif détaillé de classe B modifié pour la fabrication, l'installation et l'aménagement/la rénovation du bâtiment.

Comment Parcs Canada définit-il les devis estimatifs de classe A et de classe B?

Réponse

Une estimation de classe B correspond à plus ou moins 20 %. Un devis estimatif de classe A correspond à plus ou moins 10 %.

4.19. Question 19

À la section 5.5. *Nouveaux médias/éléments audiovisuels* de l'Annexe A – *Énoncé des travaux*, la Demande de propositions précise ce qui suit :

L'entrepreneur est chargé d'élaborer les graphiques et les programmes pour tous les éléments audiovisuels (ce qui comprend la localisation de toutes les bandes sonores et vidéos nécessaires). Le chargé de projet a accès à une petite collection de vidéos amateurs, qu'il mettra à la disposition de l'entrepreneur...

À la section 5.4. *Photos* de l'Annexe A – *Énoncé des travaux*, la Demande de propositions précise ce qui suit :

Le chargé de projet fournira une collection de photos (historiques et contemporaines) à utiliser dans les expositions, selon les besoins indiqués par l'entrepreneur. Si d'autres photos sont nécessaires, il incombera à l'entrepreneur de les localiser et de les acquérir. L'entrepreneur est responsable de la numérisation des photos, le cas échéant...

Selon les énoncés ci-dessus, il semble que Parcs Canada exige de l'entrepreneur un engagement à prix ferme pour la fourniture d'un nombre inconnu de vidéos et d'images ou d'illustrations. Puisque seul le client sait ce qu'il possède, peut-on obtenir une indication à propos du matériel manquant afin de le prévoir dans le budget des propositions?

Réponse

Parcs Canada possède une imposante collection d'images et une collection plus limitée de vidéos filmées par des amateurs. Il nous est difficile de fournir de l'information sur le matériel manquant puisque nous en sommes à l'étape de la conception.

4.20. Question 20

À la page 98 de l'Appendice A4 : *Concept Design for the Nature Centre, the Courtyard and Red Deer Trail for Prince Albert National Park, Saskatchewan*, on indique ce qui suit :

Estimation des dépenses non prises en compte dans les coûts unitaires : entrepreneur en électricité pour l'installation électrique du bâtiment = 50 000 \$ (Traduction)

D'autres modifications au bâtiment sont indiquées dans la Demande de propositions, mais le dossier de concept ne mentionne pas la ligne électrique du bâtiment – est-ce que cette information sera incluse? Quelle est la portée de l'exigence en ce qui concerne l'expertise requise?

Réponse

Cette estimation de coûts fait référence aux exigences relatives à l'électricité associées aux expositions à l'intérieur du bâtiment, pas au bâtiment proprement dit.



4.20.1. Question de suivi 1

Est-ce que ce coût sera inclus dans le budget de fabrication?

Réponse

Oui. Toutefois, l'entrepreneur devra fournir le plan (éclairage et électricité) et déterminer la puissance requise par chaque exposition. Si des modifications doivent être apportées au bâtiment, elles devront être approuvées par les autorités compétentes.

4.21. Question 21

À la section 4.4. *Budget projeté pour les expositions de l'Annexe A – Énoncé des travaux*, la Demande de propositions précise ce qui suit :

La somme de **860 000 \$** représente le budget disponible pour l'ensemble des coûts associés à la fabrication, à l'installation et à l'expédition de toutes les expositions et installations pour les visiteurs (intérieures et extérieures). Elle inclut aussi tous les coûts associés à l'aménagement du bâtiment (y compris l'installation d'une toilette accessible aux hommes comme aux femmes et la construction d'un mur de séparation et d'un escalier pour l'exposition du nid de hibou)...

Est-ce que les plans de rénovation du bâtiment doivent être approuvés par un architecte?

Réponse

L'entrepreneur est chargé de la conception des modifications à apporter au bâtiment pour accueillir les expositions (y compris l'éclairage). L'entrepreneur doit fournir une certification (ingénierie/architecture/métiers spécialisés) pour tous les travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment liés aux expositions. Cela comprend les plans d'éclairage, ainsi que les expositions avec escalier, les galeries ou les structures d'escalade et les éléments d'eau associés aux expositions. La salle de toilettes et le local de rangement adjacent ne feront pas partie du présent contrat. Les plans de la salle de toilette seront fournis à l'entrepreneur à une date ultérieure.

5. Tour de table et autres questions

5.1. Question 1

En ce qui concerne les travaux de recherche et de création de contenu, est-ce qu'il existe déjà un cadre pour la consultation des groupes des Premières Nations et des Métis, ou est-ce que Parcs Canada peut fournir des observations sur la portée du travail à effectuer pour obtenir l'approbation du nouveau contenu?

Réponse

La section 7. *Participation des Premières Nations et des Métis de l'Annexe A – Énoncé des travaux* xx dans une certaine mesure. Un groupe consultatif du Centre de la nature et du sentier Red-Deer comprend des représentants des Premières Nations et des Métis autour du parc et de certaines organisations autochtones et métisses de la région. Ce groupe a été créé en octobre 2013 et il s'est réuni trois (3) fois avec les responsables du parc pour discuter du dossier de conception actuel. Lorsque le marché aura été adjugé, l'entrepreneur pourra rencontrer ce groupe. Le groupe fournira des commentaires sur le contenu, le dossier de concept modifié et le dossier de concept définitif. Il peut également servir de ressource pour l'entrepreneur. Par exemple, si on veut inclure une exposition sur la chasse et le piégeage, l'entrepreneur pourrait travailler avec le représentant de la Northern Saskatchewan Trapper's Association pour trouver des personnes qui l'aideront à créer le contenu. Ce contenu serait ensuite présenté au groupe consultatif pour examen et approbation. De plus, l'entrepreneur peut consulter des documents de recherche publiés pour créer les expositions – par exemple, l'exposition sur l'ethnobotanique, qui consiste à jumeler les médicaments modernes avec les plantes utilisées traditionnellement à ces fins.

5.2. Question 2

La firme qui obtient ce contrat de conception est-elle automatiquement exclue du processus de soumission en vue du contrat de fabrication?

Réponse

Oui.



5.3. Question 3

Si l'entrepreneur qui exécute le contrat de conception a recours à un sous-traitant, ce sous-traitant est-il automatiquement exclu du processus de soumission en vue du contrat de fabrication subséquent?

Réponse

Non. Le présent contrat de conception et le contrat de fabrication subséquent seront adjugés à un entrepreneur principal, et Parcs Canada ne peut imposer aucune restriction à l'entrepreneur pour ce qui est du choix des sous-traitants.

5.4. Question 3

Pour les expositions extérieures, il faut adapter le terrain et le sentier de 0,5 km : est-ce que Parcs Canada un architecte paysager avec qui l'entrepreneur peut travailler?

Réponse

Non. Aucun architecte paysager n'est disponible par l'intermédiaire de Parcs Canada et n'est requis au sein de l'équipe du soumissionnaire. Puisque l'entrepreneur devra installer les expositions aux endroits appropriés, il lui incombe de choisir les membres de son équipe. Parcs Canada ne veut pas avoir à effectuer des travaux d'entretien trop importants. Les expositions extérieures devront donc nécessiter un entretien paysager minimal.

5.5. Question 4

Pourquoi l'entrepreneur qui obtient le présent contrat est-il exclu du processus de soumission relatif au contrat de fabrication subséquent?

Réponse

Le présent contrat comprend des services facultatifs qui consistent à appuyer le processus d'appel d'offres pour le contrat de fabrication et de participer à l'évaluation des propositions s'y rattachant, en plus des autres services de soutien relatif au contrat de fabrication. Parcs Canada a conclu que l'entrepreneur jouirait d'un avantage injuste dans le processus de soumissions pour le contrat de fabrication subséquent.

6. Clôture de la téléconférence

Les autres modalités et conditions demeurent inchangées.